



"Dysfonctionnements majeurs" à l'Élysée et poursuites contre Benalla: le verdict implacable du Sénat

Paris, 20 févr. 2019 (AFP) -

"Dysfonctionnements majeurs" au sommet de l'État: la commission des lois du Sénat a frappé un grand coup mercredi en demandant des poursuites contre l'ex-collaborateur d'Emmanuel Macron, Alexandre Benalla, mais aussi la saisine de la justice sur les déclarations des principaux collaborateurs du président.

"L'Élysée aura l'occasion d'apporter des réponses factuelles sur manifestement beaucoup de contrevérités qui se trouvent présentes dans le rapport", a réagi le porte-parole du gouvernement Benjamin Griveaux à l'issue du Conseil des ministres où le rapport, parfois accablant, n'a selon lui pas été évoqué.

"La sécurité du président de la République a été affectée", a affirmé le président de la commission d'enquête Philippe Bas (LR), en présentant à la presse le rapport au vitriol de la commission d'enquête, établi après six mois de travaux, 40 personnes entendues au cours de 34 auditions.

Au centre de l'affaire la plus retentissante depuis le début du mandat de M. Macron, M. Benalla et son acolyte Vincent Crase, ex-employé de la République en marche, ont dormi en prison mardi soir, après la révocation de leur contrôle judiciaire.

L'étau semble se resserrer de plus en plus autour de l'ex-chargé de mission de l'Élysée. A peine quelques heures après la publication du rapport sénatorial, le parquet de Paris a annoncé avoir ouvert, dès la semaine dernière, une enquête préliminaire pour déterminer s'il y a pu avoir des "dissimulations de preuves" dans le cadre des différentes enquêtes visant M. Benalla et son entourage.

Dans une lettre au président du Sénat Gérard Larcher, les membres de la commission demandent de saisir le parquet "des déclarations" des deux intéressés. Ils soupçonnent un "faux témoignage" de M. Benalla sur le "périmètre de ses fonctions" à l'Élysée et "son rôle dans le dispositif de sécurité du chef de l'État", mais aussi sur l'utilisation de ses passeports diplomatiques.

M. Benalla et M. Crase sont en outre soupçonnés d'avoir menti au sujet du contrat de sécurité privée pour le compte du Russie Iskander Makhmudov, alors que les révélations du site Mediapart, peut-on lire dans la lettre, laissent supposer "l'implication de M. Alexandre Benalla dans la négociation dudit contrat alors que ce dernier était encore en fonction à l'Élysée".

Dans l'enregistrement sonore publié par le site d'information, les deux hommes évoquent les répercussions de leurs ennuis judiciaires sur la société de M. Crase, engagée dans un contrat de sécurité avec le milliardaire russe. Contrat qui fait aujourd'hui l'objet d'une enquête récente du parquet national financier.

Le faux témoignage sous serment devant une commission d'enquête parlementaire est puni de cinq, voire sept ans d'emprisonnement, rappelle la commission.

- "Incompréhensible indulgence" -

Tout aussi explosif pour Emmanuel Macron, les commissaires demandent au bureau du Sénat de saisir la justice pour vérifier "un certain nombre d'omissions, d'incohérences et de contradictions" relevées lors des auditions des plus hauts collaborateurs du chef de l'État.

Sont nommés le secrétaire général de l'Élysée Alexis Kohler et le directeur de cabinet Patrick Strzoda, mais aussi le chef du groupe de sécurité de la présidence, le général Lionel Lavergne.

La décision finale de saisir ou non la justice reviendra au Bureau du Sénat.

D'une manière générale, la commission pointe une série de "dysfonctionnements majeurs au sein des services de l'État" qui ont pu "affecter" la sécurité du président et "les intérêts" du pays, évoquant des "pouvoirs excessifs laissés à un collaborateur inexpérimenté" et un "sérieux manque de précaution dans la prévention des conflits d'intérêts de certains collaborateurs", en référence au contrat russe.

Selon le co-rapporteur Jean-Pierre Sueur, M. Benalla avait "lui-même envisagé un +décret secret+ du président de la République pour l'autoriser à porter une arme". "Et nous en fournissons la preuve!", a-t-il martelé.

La co-rapporteuse, Muriel Jourda, a achevé la charge: "Nous avons regretté l'incompréhensible indulgence de la



hiérarchie d'Alexandre Benalla, qui a conservé dans l'équipe de l'Élysée un collaborateur qui avait gravement manqué à ses devoirs".

"Cela fait tout de même beaucoup, si bien que les faits constatés le 1er mai apparaissent maintenant comme la partie émergée d'un iceberg", a encore résumé M. Bas dans une allusion aux violences perpétrées en marge des cortèges de manifestants par M. Benalla ce jour-là.

Enfin, la commission plaide pour la fin des "collaborateurs officieux" au sein de la présidence de la République. La ministre de la Justice, Nicolas Belloubet, a déploré que "beaucoup des préconisations concernent l'organisation interne de l'Élysée", selon elle en contradiction avec le principe de séparation des pouvoirs.

"Nous sommes dans un État de droit, la Constitution doit être respectée (...) Là on peut s'interroger", a encore fait valoir la garde des Sceaux.

vm-reb-bpa-pab/jk/spe

Afp le 20 févr. 19 à 19 17.